



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la **Société RICARD SA**, dont le siège social est situé à MARSEILLE (13014), 4-6 rue Berthelot, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, à titre de régularisation, des installations de distillation et de stockage d'alcool sur la commune de **BESSAN** 34550, Chemin de la Cave Coopérative, relevant notamment des rubriques n° **1432** (Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables), **1434-2** (Liquides inflammables : installation de remplissage ou de distribution à l'exception des stations services visées à la rubrique 1435), **2253** (Boissons – préparation ou conditionnement – bière, jus de fruits, autres boissons), **2255** (Alcools de bouche d'origine agricole, eaux de vie et liqueurs – stockage); de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique du mercredi 3 juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus, pour une durée de 31 jours.

Monsieur **Michel REGEON**, Officier supérieur de gendarmerie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de **BESSAN**, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête. Un dossier sera également déposé à la mairie de **FLORENSAC** située dans le rayon du périmètre d'affichage de 2 km défini autour de l'installation.

Les documents seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies :

BESSAN : - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h

FLORENSAC : -du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Mle Fanny SAUMADE, Coordonnatrice qualité-sécurité-environnement . Tél : .04 67 01 15 94 ;

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner, si elles le souhaitent, leurs observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur (enquête RICARD SA) Mairie de **BESSAN** - 34450, siège de l'enquête. Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique. Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de **BESSAN**, les :

- mercredi	3 juin	2015	de 8h30 à 12h
- vendredi	12 juin	2015	de 9h à 12h
- mardi	23 juin	2015	de 15h à 18h
- vendredi	3 juillet	2015	de 15h à 18h (clôture de l'enquête)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de **BESSAN**, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, également publiés, pendant un an, sur le site Internet des services de l'État : <http://www.herault.gouv.fr>.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
